Vins aromatisés et boissons aromatisées à base de vin: définition, désignation, présentation (modif. règlement (CEE) n° 1601/91)

1995/0287(COD) - 25/06/1996

Il s'agit d'une recommandation pour la 2ème lecture (procédure de codécision) basée sur l'art. 110A du Traité. Le Conseil ayant intégré dans la position commune les trois amendements adoptions par le PE en 1ère lecture, la commission de l'agriculture a adopté le projet de recommandation. Le rapport est inscrit à la prochaine session de juillet.